

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00276

TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECHANGEURS DU SARDON DEPARTEMENT DE LA LOIRE - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIERE DE REALISATION DE TRAVAUX — ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION BC/2017.00022

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER. M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE. M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, MAJONCHI, Pascal M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Mme THIZY. Daniel TORGUES. M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

Secrétaire de Séance :

M. Roland GOUJON

REÇU EN PREFECTURE

Le 18 juillet 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170608-D201700276i0-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20170718



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

TRAVAUX D'AMELIORATION DES ECHANGEURS DU SARDON DEPARTEMENT DE LA LOIRE - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION PARTENARIALE ET FINANCIERE DE REALISATION DE TRAVAUX – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION BC/2017.00022

L'Etat, le Conseil Départemental et la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole ont engagé depuis plusieurs années une réflexion conjointe visant à améliorer les conditions de circulation et de sécurité aux abords des échangeurs de La Grand'Croix et du Sardon sur A47.

La répartition des travaux correspondants a été opérée en fonction des compétences de chaque collectivité.

Afin d'assurer une bonne coordination de toutes ces actions, le Conseil Départemental a exprimé le souhait de déléguer sa maîtrise d'ouvrage à Saint-Etienne Métropole. Une convention fixant les conditions de cette délégation a été votée au Bureau du 26/01/2017 : répartition des missions et modalités de remboursement du Conseil Départemental des dépenses relevant de sa compétence.

Depuis, des ajustements ont été sollicités par le Conseil Départemental, ce qui conduit à modifier la convention entre Saint-Etienne Métropole et le Conseil Départemental.

Celle-ci précise les missions de Saint-Etienne Métropole, et les modalités de remboursement du Conseil Départemental des dépenses relevant de sa compétence. Suite à des ajustements du projet demandés par le Conseil Départemental, il convient donc d'annuler la précédente délibération.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir autoriser la signature de la convention modifiée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention bipartite partenariale et financière avec le Département de la Loire pour les travaux d'amélioration des échangeurs de La Grand'Croix et du Sardon.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU